INSTRUCTIONS POUR REMPLIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE:

* Remplissez le formulaire **complètement** et correctement. Les notes de pied de page sont importantes.
* ‘L’AR transport’ veut dire l’Arrêté Royal du 22 octobre 2017 concernant le transport de marchandises dangereuses de la classe 7.
* Chaque annexe est référencée et datée.
* Ce formulaire doit être retourné à l’AFCN dûment complété et signé par le demandeur
* Ce formulaire doit également être signé par le service de contrôle physique.
* Le formulaire de demande et les annexes doivent être introduits sous format pdf, un document pdf séparé est demandé pour chaque annexe et doté de la référence correcte (en commençant par l’Annexe 1, Annexe 4A,…).
* Si ce document ou les annexes contiennent des données catégorisées selon l’arrêté royal du 17 octobre 2011 portant sur **la catégorisation et la protection des documents nucléaires**, les règles pour l’introduction de ce type de documents doivent être respectées.
* Les documents sont envoyés par mail à l'adresse suivante: [**transport@fanc.fgov.be**](mailto:transport@fanc.fgov.be). Sauf ce façon d'envoi est en contradiction avec les dispositions de l'AR de 17 octobre 2011 mentionné ce –dessus.